REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE **CRECHES-SUR-SAONE**

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER·N° PA 71150 26 00001
Déposé le 07/10/2026

GNAU

Adresse des travaux :
472 route de Dracé, lotissement Paubel

Destinataire

Monsieur Patrice DEGRANGE
472 route de Dracé
71680 CRECHES SUR SAONE

Objet : Classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé le 07/10/2026 sur le GNAU une demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions pour un projet situé sur la commune de CRECHES-SUR-SAONE.

Le projet que vous envisagez doit être déclaré sous le CERFA 16702*03 relatif à une DPC car il ne correspond pas à un aménagement (propre au CERFA 16297*04 relatif à un PA). Par conséquent, je vous informe que votre dossier ne sera pas instruit ; il est donc classé sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE
Le 23 OCT. 2026
Le Maire

Le Maire
Valentin CARRERAS

MAIRIE DE CRECHES S/SAONE
SAONE et LOIRE

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification.
A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.